



COMMUNIQUÉ CGT EDUC ACTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ENSEIGNANTS ARRIVÉS EN 2012 ET 2013

Le brouillard persiste et même s'épaissit, du côté du Vice-rectorat concernant les futures conditions imposées aux enseignants arrivés en 2013 et 2012 à Mayotte, à ce jour et alors que commencent les 3 semaines d'ouverture du serveur de mutation inter-académique, en l'occurrence :

- 1. le Vice-rectorat et le MEN n'ont toujours acté le retour de ces cohortes dans le dispositif du décret 1996**
- 2. le Vice-rectorat et le MEN n'ont pas jugé nécessaire de leur demander de faire vœu de mutation en fin de 4ème année " Mayotte", ainsi : pas de billets retour pris en charge au bout des 4 ans, remise en question pour eux du bénéfice de l'IE transitoire, ainsi que, l'année prochaine, ceux arrivés en 2011 et 2010, et même remise en cause du bénéfice de l'IFCR retour.**

Vos représentants ont demandé aux hautes autorités du Vice-rectorat que soient levées toutes ces zones d'ombre afin, au moins, que ce soit en connaissance de cause que les enseignants restent ou quittent Mayotte. N'attendons pas la fin du mouvement, le 8 décembre, pour savoir le sort qui nous est réservé ! Nous vous tiendrons informés rapidement.

Au Vice-rectorat, visiblement, on joue "l'Arlésienne" et "Y a-t-il un pilote dans l'avion"

CGT Educ'action Mayotte le 18/11/2015